



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 26 janvier 2016

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 26 janvier 2016 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Urbanisme - Environnement - Logement

1. *573.32-Vente de bois 2016 – Destination des coupes de l'exercice 2017– Cantonnement de St Hubert - Clauses particulières coupes ordinaires –Approbation.*
2. *871 - PCAR Resteigne - Proposition - Approbation définitive - Conseil communal*
3. *637- Motion communale visant l'instauration d'une exception agricole - Approbation*

Technique

4. *840.2 – Crédits d'Impulsion 2012 - TELLIN - Aménagement des abords de l'école de Tellin - Approbation des conditions et du mode de passation - 2016.*

Finance - Comptabilité

5. *Communication effectuée au Conseil Communal conformément aux dispositions de l'article 4 du R.G.C.C.*

PCDR - Patrimoine

6. *560. GEOPARK Famenne-Ardenne : Approbation du projet de status - Désignation de trois représentants.*

Tourisme-Culture

7. *Chalets communaux - Subvention en nature - Don au Comité du marché de Noël - Approbation*

Séance à huis clos

Finance - Comptabilité

8. *484.519 - Taxe secondes résidences - BHSI Service - Demande exonération*

Enseignement

9. Ratification des désignations à titre temporaire

Fait à Tellin, le 15 janvier 2016

Par le Collège Communal,

La Directrice générale,

LAMOTTE A.



Le Bourgmestre,

MAGNETTE J.-P.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

Jeudi 21.01.2016 de 14h à 16h et 17h à 19h.